

- ▶ [Mission et Vision](#)
- ▶ [Activités](#)
- ▶ [Organigramme](#)
- ▶ **[Budget et finance](#)**
- ▶ [Projets](#)
- ▶ [Partenaires](#)
- ▶ [FER](#)
- ▶ [Appel d'offres](#)

## Budget

### Recettes

Le budget de Fedasil est essentiellement composé d'une dotation fédérale. En 2014, les recettes de Fedasil (hors recettes pour ordre) se sont élevées à 306 247 377 EUR répartis comme suit:

- Dotation fédérale: 303 383 000 EUR
- Contributions du Fonds européen pour les Réfugiés et du Fonds européen pour le Retour: 1 123 276 EUR
- Intervention Onem : 895 534 EUR
- Recettes diverses propres: 845 567 EUR

#### Evolution de la dotation fédérale annuelle de 2008 à 2014

Afin d'accroître la capacité d'accueil pour les demandeurs d'asile, cette dotation était en hausse jusqu'en 2012. A partir de 2013, le budget est revu à la baisse.

- 2008: 237.085.000 EUR
- 2009: 246.855.000 EUR
- 2010: 321.703.000 EUR
- 2011: 347.330.000 EUR
- 2012: 389.165.000 EUR
- 2013: 335 778 237 EUR
- 2014: 303 383 000 EUR

### Dépenses

En 2014, les dépenses se sont élevées à 284 712 916 EUR répartis comme suit:

- Les dépenses de personnel: 56 069 336 euros
- Les dépenses de fonctionnement, couvrant les frais suivants:
  - Loyers, charges, entretien et réparation: 7 128 105 euros
  - Frais de bureau: 664 702 euros
  - Frais de publication, publicité: 54 004 euros
  - Contentieux: 783 062 euros
  - Charges financières: 9 596 euros
  - Autres prestations et travaux de tiers: 605 202 euros
  - Remboursement personnel Défense: 103 798 euros
  - Frais liés à l'hébergement des demandeurs d'asile: 11 638 517 euros
  - Frais médicaux pour les demandeurs d'asile: 11 764 619 euros
- Les dépenses d'investissements: 1 816 502 euros
- Les dépenses en faveur de tiers (192.7 millions d'euros), c'est-à-dire des subsides versés pour financer l'accueil de demandeurs d'asile dans d'autres structures et le programme de retour volontaire. En 2014, ces subsides ont été répartis comme suit: 58% à la Croix-Rouge de Belgique et aux autres ONG partenaires de l'accueil, 38% aux CPAS, 3% aux ONG pour le programme de retour volontaire et 1% aux communes possédant un centre d'accueil sur leur territoire.
- Les dépenses relatives aux projets européens financés par le Fonds européen pour les Réfugiés et le Fonds européen pour le Retour (1,3 millions d'euros)

La mission de réviseur d'entreprise à Fedasil pour l'année budgétaire 2014 a été attribuée à KPMG. KPMG a déclaré que les comptes de l'Agence, clôturés au 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux normes et à la législation auxquelles Fedasil est soumise.